Nations Unies S/PV.3923



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-troisième année

3923e séance

Mercredi 9 septembre 1998, à 11 h 45
New York

Président :	M. Dahlgren	(Suède)
Membres :	Bahreïn	M. Buallay
	Brésil	M. Valle
	Chine	M. Qin Huasun
	Costa Rica	M. Niehaus
	États-Unis d'Amérique	M. Burleigh
	Fédération de Russie	M. Fedotov
	France	M. Dejammet
	Gabon	M. Dangue Réwaka
	Gambie	M. Jagne
	Japon	M. Owada
	Kenya	M. Mahugu
	Portugal	M. Monteiro
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Slovénie	M. Zbogar

Ordre du jour

Examen du projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale

98-85738 (F)

La séance est ouverte à 11 h 50.

Expression de sympathie

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Pour commencer cette séance, je voudrais, au nom du Conseil, exprimer notre profonde tristesse suite au tragique accident aérien du vol 111 de la Swissair survenu le 2 septembre 1998 et qui a coûté la vie à plus de 200 personnes, dont sept membres du personnel du système des Nations Unies. Les membres du Conseil expriment leurs très sincères condoléances aux familles de toutes les victimes et en particulier aux membres des familles de ceux qui ont perdu la vie au service des idéaux des Nations Unies. Je voudrais prier les représentants de la Suisse et des États-Unis d'Amérique, ainsi que les représentants de tous les autres pays dont des ressortissants se trouvaient à bord de l'appareil, de transmettre à leurs gouvernements et aux familles endeuillées nos plus sincères condoléances.

Je demande maintenant aux membres du Conseil de se lever et d'observer une minute de silence à la mémoire de ceux qui ont perdu la vie de manière si tragique.

Les membres du Conseil de sécurité observent une minute de silence.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de septembre, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Danilo Türk, Représentant permanent de la Slovénie auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois d'août 1998. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Türk pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil, le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Examen du projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant passer à l'examen de son rapport annuel à l'Assemblée générale dont le projet a été élaboré par le Secrétariat. Les membres du Conseil sont saisis du projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale pour la période allant du 16 juin 1997 au 15 juin 1998, tel qu'il a été distribué par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, le 24 août 1998, et d'un rectificatif à celui-ci.

Je voudrais exprimer notre gratitude au Secrétariat pour le travail qu'il a investi dans l'établissement de ce rapport factuel.

Je donne maintenant la parole à la Directrice de la Division des affaires du Conseil de sécurité.

Mme Bali (Directrice de la Division des affaires du Conseil de sécurité) (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de rapport du Conseil de sécurité pour la période allant du 16 juin 1997 au 15 juin 1998 qui doit être présenté à l'Assemblée générale en application du paragraphe 3 de l'Article 24 et du paragraphe 1 de l'Article 15 de la Charte des Nations Unies a été établi par le Secrétariat suivant le nouveau mode de présentation que le Conseil a adopté en 1974 et qu'il a de nouveau modifié en 1985, 1993, 1994, 1995 et 1997.

La présentation du projet de rapport dont le Conseil est saisi donne, sous une forme concise, un aperçu général des activités du Conseil, et elle correspond aux décisions prises par celui-ci en la matière. Ce rapport est le premier à avoir été établi conformément aux mesures énoncées dans la note du Président en date du 12 juin 1997 (S/1997/451), qui visaient à lui donner un caractère plus analytique et à tenir compte des observations qui avaient été formulées à propos du précédent mode de présentation. Il convient de noter que l'additif du rapport contient les évaluations mensuelles établies par les présidents successifs du Conseil, sous leur propre responsabilité et à l'issue de consultations avec les membres du Conseil, pour le mois pendant lequel ils ont exercé la présidence.

Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques a fait distribuer le projet de rapport, le 24 août 1998, aux membres actuels du Conseil de sécurité ainsi qu'aux membres dont le mandat a expiré le 31 décembre 1997, c'est-à-dire le Chili, l'Égypte, la Guinée-Bissau, la Pologne et la République de Corée, pour qu'ils l'examinent et, le cas échéant, formulent des observations. Des rectificatifs contenant les modifications proposées par des membres du Conseil et le Secrétariat leur ont également été distribués.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que le projet de rapport tel que rectifié est adopté par le Conseil?

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Cette décision sera consignée dans une note du Président du Conseil de sécurité qui paraîtra en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/1998/843.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à midi.